



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 42
 Nb de membres votants : 53
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.07.04/66
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

Les conseillers suppléants : Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

Absents : Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECORNET

N° 66 – FINANCES – BUDGET 2022 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) – Budget annexe Aménagement Ensemble Immobilier Varennes - Actualisation

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 13/07/2022
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 12/07/2022

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2022.07.04/66
CLASSIFICATION	7.1

N° 66 – FINANCES – BUDGET 2022 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) – Budget annexe - Aménagement Ensemble Immobilier Varennes - Actualisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux travaux d'aménagement de l'ensemble immobilier de Varennes-sur-Allier (ex Friche Moreux),

Vu la délibération n° 2020.07.30/77 du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a mis en place l'autorisation de programme correspondante,

Vu les délibérations n°2020.12.07/132 du 7 décembre 2020, n°2021.02.15/24 du 15 février 2021, n°2021.12.06/ 150 et n° 2022.02.14/02 du 14 février 2022 par lesquelles le conseil communautaire a adopté et modifié l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux d'aménagement de l'ensemble immobilier de Varennes-sur-Allier (ex Friche Moreux),

Considérant que la consommation annuelle des crédits budgétaires nécessite une actualisation de ladite autorisation de programme et crédits de paiement,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal 2022,

Il est rappelé :

Compte tenu de la réalisation de travaux supplémentaires concernant l'installation de sanitaires sur le site, il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement tant pour le montant de l'enveloppe globale que pour la répartition des crédits de paiement correspondant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est exposée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

AP/CP – Budget annexe - Aménagement Ensemble Immobilier Varennes/A. OP N°1					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT					
Cpt	Libellé	AP	Crédits de paiement - Dépenses HT		
			Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
23	Travaux aménagement Ensemble Immobilier Varennes	1 335 000	7 002	395 399	932 599
	TOTAL	1 335 000	7 002	395 399	932 599
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AP	Crédits de paiement - Recettes		
			Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
13	Subventions	820 593	0	47 053	773 540
16	Emprunt	514 407	0	0	514 407
	TOTAL	1 335 000	-	47 053	1 287 947